



# UN SYSTÈME CANADIEN DE RADIODIFFUSION DE CALIBRE INTERNATIONAL

## La deuxième réponse du gouvernement au rapport intitulé *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*

Le système canadien de radiodiffusion forme un espace public qui permet aux Canadiens et aux Canadiennes de s'exprimer, de se reconnaître, de créer des liens et de partager entre eux et avec le monde entier leurs valeurs et leurs expériences culturelles. Le système canadien de radiodiffusion contribue donc à renforcer et à promouvoir notre identité culturelle et notre souveraineté.

Le gouvernement du Canada est déterminé à appuyer un système canadien de radiodiffusion de calibre international qui doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et Canadiennes et sous leur contrôle. L'objectif de ce système est, d'abord et avant tout, de répondre aux besoins de la population canadienne.

**Objectif :** Le système canadien de radiodiffusion doit protéger les intérêts des Canadiens et des Canadiennes en appuyant leur sentiment d'appartenance au Canada.

Pour faire en sorte que le système canadien de radiodiffusion continue de se développer et qu'il contribue à l'identité culturelle du Canada au cours des prochaines années, le gouvernement concentrera ses efforts dans trois domaines prioritaires : le contenu, la gouvernance et la responsabilisation, de même que celui de l'avenir.

### Le contenu

Pour bien servir les intérêts des Canadiens et des Canadiennes, le système canadien de radiodiffusion doit offrir des productions de grande qualité dans une perspective canadienne, soit des productions qui fournissent de l'information et de l'analyse, et qui divertissent le plus grand nombre de citoyens et de citoyennes.

**Objectif :** Le système canadien de radiodiffusion doit encourager la production d'œuvres canadiennes captivantes et excellentes.

Pour ce faire, le gouvernement encouragera activement la production d'émissions captivantes, dont des émissions dramatiques, des émissions pour enfants, des émissions culturelles et des documentaires qui reflètent la perspective des Canadiens et Canadiennes et rejoignent un vaste auditoire. Le gouvernement du Canada verra également à ce que les Canadiens et les Canadiennes continuent d'avoir accès à des émissions d'information et d'affaires publiques qui reflètent la diversité d'opinions et de perspectives de leur collectivité.



Pour jouer son rôle, la CBC/Radio-Canada doit joindre le plus grand nombre possible de citoyens et de citoyennes avec une programmation canadienne qui reflète son mandat de service public. Pour l'aider dans cette tâche, le gouvernement a accordé à la CBC/Radio-Canada une somme additionnelle de 60 millions de dollars en 2005-2006 et lui réservera une partie du budget du Fonds canadien de télévision. Le gouvernement demandera également au conseil d'administration de la CBC/Radio-Canada de préparer, d'ici septembre 2005, un plan d'action pour ses services de télévision en langue anglaise et française.

**Objectif :** Le radiodiffuseur public doit produire des émissions dont le contenu répond aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, sans avoir à se préoccuper des cotes d'écoute à tout prix.



Dans le contexte de la mondialisation, de la convergence et de la consolidation des médias, la plus grande difficulté qui se pose est de s'assurer que les Canadiens et Canadiennes ont accès à des émissions offrant une variété de points de vue dans les différentes localités et régions au pays. Les Canadiens et Canadiennes ont clairement indiqué que cette diversité était importante pour eux. Le gouvernement demandera donc au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de redoubler d'efforts pour que les collectivités canadiennes, quelle que soit leur taille, puissent capter des émissions locales et régionales d'information et d'affaires publiques de diverses sources.

**Objectif : Le système canadien de radiodiffusion doit offrir une grande diversité de perspectives au sein des collectivités canadiennes.**

## Gouvernance et responsabilisation

Les Canadiens et Canadiennes bénéficient déjà d'un système de radiodiffusion qui comporte divers outils pour encourager et soutenir la production d'un contenu canadien captivant et de grande qualité. Toutefois, le gouvernement reconnaît qu'on peut toujours améliorer la synergie et la complémentarité entre les différents intervenants. Pour ce faire, le gouvernement travaillera avec les instruments de politique dont il dispose, c'est-à-dire le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la CBC/Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Fonds canadien de télévision, l'Office national du film, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, dans le but d'améliorer l'efficacité de ces organismes, de simplifier les procédures et de réduire le fardeau administratif des créateurs, des producteurs et des diffuseurs canadiens.

**Objectif : Le financement des productions canadiennes doit permettre aux créateurs de créer et non les obliger à parcourir un labyrinthe menant aux bailleurs de fonds.**

Le gouvernement demeure convaincu que le CRTC a réussi à aider le système canadien de radiodiffusion à atteindre ses objectifs. Toutefois, en ces temps de transformation rapide où les défis se multiplient, le CRTC doit réviser régulièrement et systématiquement ses politiques et ses règlements pour s'assurer qu'ils correspondent toujours aux objectifs visés et que ces objectifs sont toujours pertinents. À cet égard, le gouvernement demandera au CRTC de préparer des rapports annuels sur les mesures qu'il aura prises en vue de rationaliser ses règlements et son processus décisionnel. Cette démarche vise à donner suite à l'objectif du gouvernement d'adopter des lois adaptées aux réalités d'aujourd'hui. De plus, le gouvernement envisagera la possibilité de conférer au CRTC le pouvoir d'imposer des amendes afin d'assurer le respect des règlements en vigueur.



Le Fonds canadien de télévision a une incidence directe sur la vitalité du système canadien de radiodiffusion. Le gouvernement apprécie les améliorations apportées récemment à son administration et à sa régie et travaille actuellement avec les parties intéressées afin d'apporter de nouvelles améliorations d'ici juin 2005.



Dans la mesure où Téléfilm Canada est particulièrement bien placé pour continuer à accroître les compétences et le savoir-faire du Canada dans le domaine de l'audiovisuel, le gouvernement a déposé un projet de loi afin de lui donner les pouvoirs nécessaires pour poursuivre son mandat. Le gouvernement apportera bientôt des changements à la loi habilitante de Téléfilm Canada pour la moderniser.

## Regard vers l'avenir

Les Canadiens et Canadiennes continueront à être bien servis par le système canadien de radiodiffusion si celui-ci est en mesure de tirer avantage des possibilités qui se présentent et de relever les défis que posent les nouvelles technologies de communication. À cette fin, le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les organismes de réglementation et l'industrie afin de cerner et de surmonter les obstacles à la transition vers la radio et la télévision numériques et les nouveaux médias.

**Objectif :** On doit continuer d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un système de radiodiffusion de calibre international qui reflète les valeurs et la créativité de la population canadienne.

- ✓ Reconnaissant que la Société Radio-Canada peut jouer un rôle de premier plan dans la transition vers la télévision numérique, le gouvernement a demandé à la SRC de préparer un plan de transition détaillé et chiffré.
- ✓ Le gouvernement a demandé au CRTC d'encourager activement les radiodiffuseurs, dont les radiodiffuseurs conventionnels du secteur privé, à accélérer leur transition vers la radiodiffusion numérique.
- ✓ Le gouvernement a adopté une démarche stratégique visant à préserver les œuvres audiovisuelles du Canada et à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes d'en bénéficier. Par exemple, le ministère du Patrimoine canadien a investi, dans le cadre du Programme de la culture canadienne en ligne, près de 59 millions de dollars dans la numérisation et l'affichage en ligne des collections culturelles canadiennes.
- ✓ Pour s'assurer que ses politiques culturelles demeurent pertinentes, le gouvernement lancera plusieurs initiatives afin de suivre l'évolution des technologies de pointe et d'évaluer leur incidence sur les politiques et la réglementation en vigueur.

## Conclusion

La radiodiffusion canadienne est à la croisée des chemins. Nous entrons dans une ère nouvelle et passionnante en matière de communication et de culture. La haute vitesse, la large bande, la lecture en transit de fichier virtuel et la réalité virtuelle font maintenant partie de notre quotidien. Depuis que le Comité du patrimoine a formulé ses recommandations en matière de radiodiffusion canadienne, il y a deux ans, la simple notion de « contenu » a continué d'évoluer en fonction des progrès technologiques.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'être à la remorque des nouvelles technologies. Nous devons trouver de nouvelles façons de faire les choses et nous dépasser. Nous voulons jeter dès maintenant les bases sur lesquelles se fondera notre action. Nous nous tournons vers l'avenir et nous définissons le nouvel espace virtuel dans lequel les créateurs, les producteurs, les journalistes, les acteurs et les distributeurs pourront continuer d'offrir ce qu'il y a de mieux à la population canadienne et au reste du monde. Pour les Canadiens et les Canadiennes, la radiodiffusion a toujours été beaucoup plus que la transmission de signaux de radio et de télévision. La radiodiffusion est le reflet de ce que nous sommes et de la façon dont nous voulons interagir les uns avec les autres et avec le monde.